



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 20 MARS 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 20 mars 2017 à 19h00, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 10 mars 2017, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 17

Membres absents : 2

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, SERVAIS Françoise, METIVIER Didier, PHELIPPON Jean-Luc, NEVEU Isabelle, LEROY Mickaël, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal, LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

M. THEBAULT Pierre donne pouvoir à DESVIGNES Mickaël
Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à Mme SEGUIN Brigitte.

Secrétaire de séance : Mme SEGUIN Brigitte.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 13 février 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau, M. Le Grasse) adopte le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXCEDENT NET 658 475.50

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEFICIT NET - 28 249.66

RESTES A REALISER (RAR) : - 10 400.00

EXCEDENT NET GLOBAL DE CLOTURE 619 825.84

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau, M. Le Grasse) adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif du maire pour le même exercice.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les subventions de fonctionnement aux divers organismes et associations, au titre de 2017, pour un montant global de 126 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2017 – IMPOTS LOCAUX

Considérant la prévision d'évolution des bases d'imposition au plan national établie à 0.4 %, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2016 pour le vote des impôts locaux 2017 : Taxe d'habitation 14.70 %, taxe foncier bâti 16.08 % et taxe foncier non bâti 43.32 %.

BUDGET PRIMITIF 2017 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant qu'il convient d'affecter au budget 2017, le résultat constaté de la section de fonctionnement du compte administratif 2016 s'élevant à 619 825.84 €, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

Compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisés"	38 649.66 €
Compte 002 "excédent de fonctionnement reportés"	619 825.84 €.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu les réunions de la commission générale et des finances des 6 et 20 février 2017 et des 6 et 20 mars 2017 au cours desquelles le projet de budget primitif 2017 a été débattu ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau, M. Le Grasse), adopte le budget primitif 2017 qui s'équilibre, pour chaque section fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à :

- Section de fonctionnement	1 845 000.00 €
- Section d'investissement	1 155 000.00 €

AMORTISSEMENT D'UNE PARTICIPATION VERSEE A SIPEA HABITAT RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS AU TITRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Considérant qu'il convient de procéder à l'amortissement d'une participation versée à SIPEA HABITAT au titre de la construction de 8 logements sociaux dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne école pour un montant de 7 160.00 € ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'amortissement de la subvention précitée sur une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2017, conformément à l'instruction M14 en vigueur.

CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION SUCE-POUCE ET LES COMMUNES PARTENAIRES DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – ANNEE 2017

En vue de clarifier et formaliser le cadre juridique des relations financières entre les collectivités locales partenaires du Contrat Enfance Jeunesse et l'association Suce-Pouce, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Leroy ne prenant pas part au vote), adopte la convention multipartite d'objectifs entre l'association Suce-Pouce et les communes partenaires du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2017.

CONVENTION DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL AVEC LE CASC

Délibération retirée.

REHABILITATION DES MURS D'ENCEINTE DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

Pour des raisons principalement de préservation du patrimoine communal, de sécurité et d'identité des lieux, il est envisagé une réhabilitation des murs d'enceinte du cimetière pour un montant estimatif de 44 278.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au niveau le plus élevé possible.

REFECTION DE L'ESPACE DE VOIRIE DU PARVIS DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

Pour des raisons de sécurité et d'amélioration de l'accessibilité aux PMR notamment, des travaux de réfection de l'espace de voirie du parvis de l'église sont envisagés pour un montant estimatif de 29 803.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au niveau le plus élevé possible.

REHABILITATION DES MURS D'ENCEINTE DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DISPOSITIF ACTIV

Pour des raisons principalement de préservation du patrimoine communal, de sécurité et d'identité des lieux, il est envisagé une réhabilitation des murs d'enceinte du cimetière pour un montant estimatif de 44 278.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne « ACTIV », au niveau le plus élevé possible.

REFECTION DU PARVIS DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DISPOSITIF ACTIV

Pour des raisons de sécurité et d'amélioration de l'accessibilité aux PMR notamment, des travaux de réfection de l'espace de voirie du parvis de l'église sont envisagés pour un montant estimatif de 29 803.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne « ACTIV », au niveau le plus élevé possible.

ACQUISITION DE RADARS PEDAGOGIQUES MOBILES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DISPOSITIF ACTIV

Pour des raisons de prévention routière et de sécurisation des zones sensibles, il est envisagé l'acquisition de deux radars pédagogiques mobiles avec alimentation solaire pour un montant estimatif de 6 028.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention pour l'équipement précité, auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne « ACTIV », au niveau le plus élevé possible.

CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE « SOREGIES IDEA » AVEC LA SAEML SOREGIES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité « SOREGIES IDEA » permettant à la collectivité d'économiser 10 % sur le montant hors taxe de ses factures d'électricité.

AVENANT A LA CONVENTION MULTIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015-2018 DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN VIENNE ENTRE L'ASSOCIATION SYMPHONIE, LE DEPARTEMENT ET LES COMMUNES PARTENAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Croutelle à la convention multipartite d'objectifs et de moyens 2015-2018 avec l'association Symphonie, le Conseil Départemental et les trois autres communes partenaires (Vouneuil-sous-Biard, Fontaine le comte et Béruges), au titre du développement de l'école de musique intercommunale.

CONTRAT DE BAIL RELATIF A L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE-RELAIS PARCELLE AW 103 AU VIGNAUD AVEC FREE MOBILE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption du contrat de bail d'une durée de 12 ans relatif à l'implantation d'une antenne-relais sur la parcelle AW 103 au Vignaud, près des ateliers municipaux, aux conditions précitées avec Free Mobile, sur la base d'un loyer annuel de 6 000 €.

DENOMINATION DE RUES – LOTISSEMENT DES « BOURNALIERES-FIEF DES POIRIERS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination des trois voies desservant le lotissement des « Bournalières – Fief des Poiriers », comme suit :

- Rue Conférence pour la rue principale au départ de la rue des Bournalières ;
- Rue Doyenné pour la rue qui forme l'intersection avec la rue Conférence ;
- Rue Europa pour la rue qui forme l'intersection avec la rue Doyenné.

FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

En soutien à l'équipe enseignante opposée au projet de fusion de l'école maternelle et l'école élémentaire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme Auzanneau), émet un avis défavorable sur cette question.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Néant.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Compte tenu du changement au 1^{er} janvier 2017 de l'indice brut terminal de la fonction publique pris en référence pour le calcul des indemnités des élus et en prévision de modifications ultérieures de cet indice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le maintien du montant des indemnités des élus territoriaux titulaires d'une délégation, avec revalorisation en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de référence de la fonction publique.

AVANCEMENTS DE GRADE – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION APRES AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Après avis favorable du comité technique, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de ratios promus / promouvables établis à 100%, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, étant entendu que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

PERSONNEL - SUPPRESSIONS DE POSTES

Au vu de l'avis favorable émis par le Comité Technique, le 21 février 2017, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité la suppression de 5 postes en raison d'avancements de grade.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des prochaines élections.
- Calendrier des réunions et manifestations.